



Fédération Française de Gymnastique

Label "Petite Enfance"



CRITÈRES DE LABELLISATION

Pour obtenir le label « Petite Enfance », le club doit répondre aux critères suivants :

1. L'ASSOCIATION : AFFILIATION ET PROJET

L'association est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique.

L'association possède et met en œuvre un plan de développement aux activités gymniques « Petite Enfance » à court, moyen et long terme correspondant aux orientations fédérales (démarche qualité, satisfaction des licenciés, fidélisation,...).

Tous les adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Gymnastique.

2. COMMUNICATION

L'association, identifiée comme "affiliée à la Fédération Française de Gymnastique", communique sur l'activité « Petite Enfance » auprès des instances de la commune, des différentes collectivités territoriales et de la DDJS.

L'association met en œuvre un plan de communication local (même succinct)

L'association appose le logo label « Petite Enfance » sur tous les supports de communication qu'elle diffuse (documents, affiches, tracts, site Internet,...).

3. STRUCTURE D'ACCUEIL

L'association dispose d'un lieu d'accueil avec la présence d'un représentant afin d'assurer un accueil de qualité au public.

4. STRUCTURE D'ACTIVITÉ

L'espace de pratique est spécifique à la « Petite Enfance » ou clairement délimité et identifié ».

Le matériel utilisé est spécifique à l'activité « Petite Enfance » (conception, couleurs) et répond aux normes de sécurité en vigueur.

La mise en place des circuits et l'aménagement de la salle sont effectués avant l'arrivée des enfants selon les recommandations pédagogiques et de sécurité de la Fédération Française de Gymnastique.

5. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Contenu d'activités

Les activités doivent être avant tout ludiques et éducatives, contribuer au développement harmonieux de l'enfant sur les plans psychomoteur et physique.

Une progression pédagogique contenant des objectifs de réalisation est proposée aux enfants.

Organisation du temps

Les séances doivent se dérouler dans la période de la journée la plus favorable pour la pratique d'une activité physique selon l'âge de l'enfant.

La durée d'une séance ne doit pas excéder 50 minutes.

Une séance hebdomadaire doit être proposée à l'enfant.

Organisation des groupes

Ages	Nombre d'enfants	Présence d'un accompagnateur (parents ou grands parents)
2 - 4 ans	15 maximum	oui
4 - 5 ans	20 maximum	selon la demande de l'enfant
6 ans	20 maximum	non

Encadrement

Chaque séance est placée sous la responsabilité pédagogique d'un animateur titulaire du diplôme « animateur Petite Enfance », inscrit dans un cursus permanent de formation FFG.

L'animateur est aidé d'un ou plusieurs assistants (en plus de la présence des parents pour les plus petits enfants).

L'encadrement utilise et met en application les recommandations pédagogiques et de sécurité préconisées lors des formations FFG.

**6.
SATISFACTION DES LICENCIÉS**

Le club interroge de façon annuelle les parents des enfants sur leur degré de satisfaction quant à l'encadrement et aux activités proposées.

Le club vérifie, chaque année, le taux de fidélisation de ses adhérents.